



**Déclaration liminaire de la FSU 82**  
**au CTSD du 2 mars 2017**



**Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,**

La carte scolaire préparant la rentrée 2017 se fera cette année encore à moyens quasi-constants. Dès à présent, sans même connaître vos propositions, nous savons que la situation ne sera pas satisfaisante.

Comment en effet répondre à des besoins d'ouverture ou à des priorités ministérielles quand on n'a que quatre postes ? En fermant d'autres postes. C'est cela qui est inacceptable pour nous. C'est cela qui ne permet pas de réduire les inégalités et de viser la réussite de tous les élèves

Nous ne faisons certes pas dans l'originalité, mais nous persistons à demander une dotation de postes suffisante pour notre département. On nous rétorquera que c'est impossible au vu des baisses d'effectifs.

Et pourtant... En 2015, le ministère a publié « l'Éducation Nationale en chiffres ». On peut y lire dans des comparaisons internationales que le E/C en France est de 18,9. La moyenne de l'OCDE est à 15,3 et la Finlande que l'on nous montre souvent en exemple est à 13,6. Dans les exemples cités, seul le Royaume-Uni fait moins bien que nous.

Que voulons-nous ? Une éducation à la finlandaise ou une éducation à l'anglaise où les mal nommées Public schools permettent aux enfants socialement favorisés d'accéder à un enseignement de qualité ? Quant aux autres, eh bien tant pis.

Quoi qu'il en soit, dans les conditions actuelles, il n'est pas audible de vouloir fermer des classes au prétexte que bon, c'est quand même « confortable », après fermeture, il n'y aura QUE 26 élèves dans la classe. Tout en oubliant qu'il y aura peut-être un double ou un triple niveau (institutionnel parce que le nombre réel de niveaux est toujours bien supérieur), 2 enfants en situation de handicap dont l'un attend une AVS etc.

Pour revenir à notre département, il semble évident qu'on ne pourra pas répondre à la fois aux besoins d'ouvertures de classe, de postes de remplaçants, de RASED, de plus de maîtres que de classes, de dispositifs d'accueil des élèves de moins de 3 ans, d'ULIS école et collège... avec une dotation de 4.

Sur le nombre de postes, comme sur les conditions de travail, on est en droit de s'interroger :

- Par exemple, la circulaire 2015-129 précise bien qu'en ULIS-école, désormais, il ne peut y avoir que 12 élèves, quel que soit leur temps de présence. Combien de postes doivent être créés, combien vont réellement l'être ?

- Les moyens en remplacement sont très insuffisants, il faut donc créer des postes. A cela s'ajoute la conversion forcée des ZIL en brigades départementales. Les collègues ont-ils été consultés ? Quel est l'intérêt de l'opération ? A ce titre, les contractuel-le-s qui interviennent en tant que remplaçant-e-s depuis le mois de janvier dans notre département ont-ils vocation

à être reconduits ? Nous profitons de l'occasion pour réitérer notre demande renseignements les concernant.

- Notre ministre a demandé à ce que les RASED soient ré-abondés : « Là où les RASED sont incomplets, je vous demande de recréer des postes » ? A quelle hauteur est-ce prévu dans le 82 ? Selon les demandes que nous formulons souvent, un RASED complet pour 1 000 élèves ?

- La ministre a également communiqué sur la création de postes de plus de maîtres que de classes pour chaque établissement en REP. Les décisions du CTSD vont-ils le permettre ? Ces postes seront-ils à temps plein sur un établissement ou partagés ? Et pour les écoles hors REP ?

- Elle n'a par contre pas évoqué le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Cela signifie-t-il que cette ancienne priorité est abandonnée ? Les postes actuels seront-ils fermés ?

- Les PEMF de notre département bénéficieront-ils d'un tiers temps de décharge comme prévu dans la circulaire 2016-148 ? Cela signifierait des postes de TRS supplémentaires.

- Des postes supplémentaires en occitan seront-ils créés pour respecter la convention signée entre l'Occitanie et la ministre ?

On le voit, les besoins se multiplient. Des choix cornéliens devront être faits par M. le DASEN. Ne serait-il pas plus simple, plus juste, plus socialement acceptable de revoir la dotation ? Nous vous rappelons que lors de la dernière rentrée, des ineat ont été accordés très tardivement, ce qui en terme d'organisation n'est souhaitable ni pour les services, ni pour les personnels.

Dans un souci d'égalité des chances, nous demandons seulement les moyens qui font défaut à notre département pour fonctionner sereinement.

Au cours de cette instance, nous reviendrons sur l'ensemble de ces questions de manière plus détaillée.